



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 59 OCTOBRE 1991

ISSN 029117 CCP 77.44.41.P

## LE RESERVOIR DE PASSY

Nos Partenaires de l'Association des Amis du Quartier de Chaillot souhaitent qu'il soit mieux connu, qu'il soit protégé.

Ils nous ont adressé l'histoire de ce réservoir. Elle vous intéressera autant que nous.

" Sur la Colline de Chaillot, en plein coeur du XVI<sup>e</sup> arrondissement, entre les rues Paul Valéry, Lauriston et Copernic, subsiste un espace insolite et privilégié, havre de silence et ballon d'oxygène dans notre ville ultra urbanisée. Sur ce site sont construits les différents ouvrages qui composent le Réservoir de Passy.

" Les compartiments Villejust, Bel Air et Réserve furent édifiés de 1856 à 1858, en bordure des rues de Villejust (Paul Valéry), Bel Air (Lauriston), et des Bassins (Copernic). Cet ensemble a été conçu par Belgrand, ainsi que les bâtiments attenants comprenant le pavillon où il fut logé.

" En 1858; un nouveau compartiment reçut le nom de Copernic.

" La capacité globale atteint 50.000 m<sup>3</sup> environ.

Les ouvrages construits de 1856 à 1858 le furent à même le sol de la Colline. Ils sont en élévation et surplombent d'une dizaine de mètres les rues avoisinantes. Les murs en maçonnerie de meulière ont une épaisseur moyenne de 2,50 m. 225 piliers carrés de 1 m. posés sur le radier de l'étage inférieur s'élèvent à 5 m. de haut.

" Le compartiment Villejust supérieur est pourvu d'une couverture constituée de voûtes d'arête en briques recouvertes de 0,30 m. de terre, soutenues par une centaine de piliers carrés.

" Toute la couverture a été aménagée en jardin : pelouses, arbustes et fleurs.

" Sous le bassin Copernic, une installation de surpression d'eau potable sert à maintenir le niveau de la

.....

"de la Réserve Incendie : il abrite de nombreux poissons qui détruisent les larves de moustiques.

un rôle moins important  
 "Ces installations jouent aujourd'hui que dans le passé, notamment pour l'eau potable et la réserve incendie. Sur le réseau non potable, elles assurent 3 tâches essentielles : nettoyage des rues, chasse des égouts, alimentation des lacs du Bois de Boulogne.

"Des substitutions peuvent toujours s'envisager; néanmoins les techniques actuelles classiques mais robustes peuvent être maintenues moyennant un entretien normal.

"Les variantes étudiées périodiquement sont motivées par des projets immobiliers qui peuvent masquer la réalité des coûts.

"Depuis 1985, une nouvelle répartition des fonctions et du financement entre la Ville de Paris et les Sociétés d'exploitation et de distribution ont introduit des complications dont une des conséquences est apparemment une baisse de l'entretien.

" En conclusion : le Réservoir de Passy mérite d'être protégé au triple titre : du patrimoine que représente, sur le point haut de la Colline de Chaillot, la remarquable réalisation de Belgrand, de son rôle dans l'environnement du quartier auquel les habitants sont très attachés. Le site aquatique représente un "poumon" qui attire mouettes et canards sauvages. Mais aussi du maintien dans des conditions raisonnables de ce maillon du réseau d'eau non potable dont le coût s'impute sur les frais de traitement de plus en plus élevé de l'eau potable.

"Une fois la décision de protection prise, on pourra, tout en améliorant l'entretien, rechercher des solutions qui permettraient un accès au Public".

Conclusion qui nous enchante...

#### CHARTRE D'AMENAGEMENT DE PARIS : UN QUESTIONNAIRE

Les Parisiens aiment leur Ville. Ils s'intéresseront au document provisoire élaboré par la Municipalité et diffusé cet été.

Cette Charte est une contribution de la Mairie de Paris à la prochaine révision du Schéma Directeur de l'Ile de France (le précédent avait été élaboré en 1965.)

On peut ne pas partager l'intégralité des objectifs de cette étude.

L'analyse de la situation actuelle et la description des projets envisagés méritent attention, tout comme d'ailleurs l'intéressante exposition organisée Place de l'Hôtel de Ville qui illustre ce thème de l'aménagement de Paris par maquettes, tableaux et graphiques très évocateurs.

Mais le questionnaire adressé à tous les Parisiens nous laisse perplexes. Si l'idée de consulter la population est intéressante, la présentation des questions ( et la réponse "d'accord, pas d'accord) est bien simplificatrice. Comment ne pas être d'accord avec la question "Le Rayonnement de Paris est une chance. Qu'en pensez-vous ?"

Nous gêne aussi l'écart entre ce qui est préconisé et ce qui a été réalisé dans différents domaines depuis des années : "La Ville est favorable à une limitation de la transformation de logements en bureaux" Certes, mais la Ville a-t-elle toujours été vigilante sur ce point - et le pouvait-elle ? La Charte confirme (?) la priorité donnée aux transports en commun et propose de limiter l'usage de la voiture particulière pour les déplacements de voisinage. Evident ! Mais la Ville a-t-elle toujours oeuvré dans ce sens ?

Ce questionnaire, et dans une certaine mesure la Charte elle-même, tiennent insuffisamment compte que l'aménagement de Paris intra-muros passe obligatoirement par l'aménagement de sa banlieue (petite et grande couronne) mais aussi de tout le Bassin Parisien.

C'est le cas en ce qui concerne la population, les emplois, points sur lesquels les options de la Ville sont en désaccord avec celles de l'Etat.

Certes Paris a perdu un quart de sa population depuis la Guerre - essentiellement des familles, des jeunes, des gens modestes obligés d'émigrer en banlieue en raison du coût du logement parisien -

Une Ville a besoin d'une population diversifiée. Il est bien regrettable que Paris apparaisse comme une ville de gens âgés, de milieu aisé, et de touristes ! (déjà, l'on ferme certaines classes communales, par manque d'élèves.)

Si la Municipalité peut, comme elle le souhaite, maintenir la population actuelle en favorisant la construction de logements aidés, tant mieux; mais si avec une politique de décentralisation, Paris perd encore, sur les 25 ans à venir, 150.000 habitants, au profit notamment des Villes Nouvelles, ce ne serait pas un drame. L'agrément et même le rayonnement d'une Ville ne sont pas fonction obligatoirement de la densité de sa population. (déjà celle de Paris est une des plus élevée d'Europe.)

Pour l'emploi, la question posée, sans nuances et explications indispensables, appelle fatalement la réponse souhaitée "Je ne suis pas d'accord avec la diminution du nombre des emplois à Paris" Pourtant, la proposition de l'esquisse du Schéma Directeur de diminuer de 200.000, soit environ 10 % les emplois sur Paris, en 25 ans, ne paraît pas déraisonnable. Favoriser un meilleur équilibre habitat-emploi au profit des Villes (nouvelles ou pas) de la Grande Couronne, et même au-delà, limiter au maximum les énormes déplacements quotidiens de la banlieue, ou d'Orléans, Rouen ou Amiens vers l'emploi à Paris diminueraient la congestion de la Capitale.

Ce questionnaire a le mérite de nous interroger sur le Paris de demain... même si le caractère quelque peu plébiscitaire de cette consultation nous "gêne".

#### LES SURPRISES D'UN RECENSEMENT

Le dernier, à Paris, réalisé en 1990, nous apporte des informations inattendues : 28 % des Parisiens seulement sont propriétaires de leur logement, contre 54 % en moyenne sur toute la France.

Certes le nombre a augmenté de 3 % depuis 1982, ce faible pourcentage est vraisemblablement dû au prix du m<sup>2</sup> dans la Capitale, que l'appartement soit neuf ou ancien.

Quant au logement social : 12,4 % dans Paris, 25 % en banlieue, ces chiffres disent bien l'embourgeoisement, le vieillissement de la Ville.

### POS et SURDENSITE : le dossier Maillot

Plusieurs Permis de Construire viennent d'être annulés par le Tribunal Administratif de Paris.

La Mairie de Paris va donc actualiser le S.D.A.U. et moderniser la rédaction de l'article I5 du Plan d'Occupation des Sols.

Probable Enquête Publique ces prochaines semaines et saisine de la Ville, fin 1991 sur ce nouveau texte qui devrait préciser motifs et conditions de surdensité à prendre en compte désormais.

Ce texte évitera, peut-être, des contestations de plus en plus fréquentes sur des dossiers en cours.

Nous avons assisté, le 23 septembre, à une réunion dite de concertation prévue par la Loi sur le nouveau dossier Maillot, exposé au Palais des Congrès ... sans maquette.

De nombreux voisins (plus de 500), atmosphère houleuse, mauvaise foi, arguments spécieux, invectives... Beaucoup des participants, plusieurs associations nous ont dit leur déception, leur amertume devant cette réunion bien lamentable.

Ils ont abandonné la réunion avant son terme. Quelques uns ont vivement souhaité et demandé une nouvelle réunion moins nombreuse, plus responsable sur ce sujet.

### DE QUELQUES DOSSIERS DE L'ARRONDISSEMENT

Nous avons rencontré M. BOLOTTE, Adjoint au Maire du 16°, Chargé de l'Urbanisme, et évoqué des dossiers qui intéressent nos adhérents :

Quai de Passy : Les jugements du Tribunal Administratif ont été rendus. Ils seront notifiés aux intéressés. Mais le Tribunal est autorisé à en donner les résultats.

Les Associations de riverains demanderesses sont déboutées dans leurs recours contre le permis de construire.

Les démolitions vont commencer en Octobre et s'achever en décembre  
Les travaux de construction et l'aménagement des jardins se poursuivront jusqu'en 1994.

Une exposition du projet, maquettes et jardins, aura lieu au début de 1992 à la Mairie du 16° Arrondissement.

27, Avenue Georges Mandel : La Mairie du 16° a donné un avis provisoirement défavorable au Permis de Construire (2 étages supplémentaires sur avenue, 7 niveaux de parkings en sous-sol, plusieurs étages sur cour intérieure...)

Raisons pertinentes (malgré la conservation prévue de la façade "anglo-normande" sur l'avenue, jusqu'au 4° étage) : traitement architectural différent des étages supérieurs de la construction, danger des fouilles en sous-sol dans un site où l'exploitation du calcaire a été importante au cours des siècles, servitudes de vue depuis la Place du Trocadéro, problèmes de restructuration des bâtiments intérieurs, etc....

6, avenue d'Eylau : Nos adhérents s'étonnent que l'affichage obligatoire du Permis de Construire soit "innocemment" tourné depuis des semaines. L'affiche apposée sur la façade de l'immeuble est illisible pour les passants : plusieurs photos nous ont été remises, prises à des dates différentes depuis le début d'Août : cette affiche repliée ne laisse visible qu'un rectangle blanc d'où toute information est cachée.

Voici donc les informations que l'affichage obligatoire ne révèle pas : 8 places de parking souterrain silo (entrée ?) et 3 étages supplémentaires de logements sont prévus. Toutes les surfaces supplémentaires de bureaux ont été refusées.

L'harmonie des façades avec l'environnement a été demandée par M. BOLOTTE. Le permis de construire a été accordé en décembre 90. Il peut être consulté 17 Bld Morland.

### L'AUTOBUS DE L'AVENIR ?

Depuis plusieurs années, nos adhérents se plaignent des nuisances croissantes causées par l'activité de l'Héliport d'Issy les Moulineaux.

Nos interventions se perdaient entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Transports, le Ministère de l'Intérieur...

Quelques rencontres au Ministère des Transports en 1989, 1990...

Puis un arrêté ministériel du 7 mars 1990, une Commission Consultative de l'Héliport d'Issy était créée, dont XVI<sup>o</sup> Demain fait partie.

Une seule réunion de cette Commission a eu lieu depuis, malgré des demandes nombreuses des participants auprès du Préfet de Paris.

Un arrêté a pourtant été pris, en date du 12 mars 1990 (avec effet 31.12.90 !) Il interdit les vols avec passagers et sans escale (définition du baptême de l'air) et les vols d'entraînement.

10 mois après la mise en application de cet arrêté "l'épiphénomène dans l'ensemble de l'activité des transports" dicit le Directeur de l'exploitation n'a pas diminué, et les riverains constatent l'augmentation continue et importante du trafic. Chaque enquête sur le terrain apporte des informations effarantes : 200 invités à un dîner à Port Marly, 60 à un cocktail anniversaire aux Vaux de Cernay; des industriels, un coureur auto connu relie matin et soir leurs bureaux à leur appartement, navettes d'une foire commerciale à l'autre, liaison Orly-Roissy-La Défense dont une large publicité est faite dans la presse et par La Chambre de Commerce et d'Industrie, 40.000 passages annuels d'hélico....

Et le Directeur Commercial d'Héli Défense annonce "notre but est de tisser une toile d'araignée en région parisienne entre aéroport et Villes Nouvelles"...

La lecture de "Hélicoptère et bon voisinage" du Groupement Français de l'Hélicoptère ne nous a pas rassurés. Certains arguments ont un air de bateleur de foire rien moins que convaincants : "Cette machine surdouée, amie de l'homme a sauvé plus d'êtres humains qu'elle n'en a perdus" !! et sa conclusion "l'information des riverains n'a pas suffisamment progressé encore et ils n'associent pas l'hélico à un véhicule amical qui n'attend que l'occasion favorable pour rendre service" !!

Boulogne  
 Les riverains de cette voie aérienne à grande circulation : Paris, Neuilly, Rueil, Courbevoie, St Cloud, Montrouge, Bièvres, Vaucresson, Versailles, à bout de patience et sans interlocuteur responsable, ont organisé le 3 octobre une "manif" à Hélicoptère.

Ils y étaient nombreux. Ils demandaient que l'hélicoptère reste un moyen de transport d'urgence et non se substitue aux transports collectifs ou à la voiture. Que son usage au-dessus des zones urbaines soit réservé aux transports sanitaires, missions urgentes de protection civile ou de défense et aux déplacements d'hommes d'Etat, que la réglementation des altitudes et chemine-ments soit améliorée et son respect assuré par des contrôles inopinés fréquents.

Seront-ils entendus ?

#### CLASSEMENT ET INSCRIPTION

Relevé dans un récent N° de la revue "l'Habitat Français" :

- Classement de l'ancienne Maison Atelier des sculpteurs Martel, 10 rue Mallet Stévens.
- Inscription de l'ancien Hôtel PAULHAC, 59 avenue Raymond Poincaré (pour certaines parties)
- Inscription de la Piscine Molitor

Et à titre anecdotique : les théâtres Renaud, Barrault et Marigny, le Casino de Paris, Mogador et les Folies Bergère.

Et, aussi dans les rubriques "Notes et Echos de la même Revue" : "Paris détient le record de pollution canine en Europe. Les propriétaires de ces bons toutous étant le plus souvent réfractères à tout effort d'hygiène et de sécurité pour les piétons. Et cependant, annuellement 650 d'entr'eux sont hospitalisés - à la charge de la Ville ? - par suite de chûtes sur les trottoirs"

et "de moins en moins de pompistes à Paris; Les stations les plus appréciées étaient les "stations trottoirs"; Hélas, leur nombre est passé de 318 à 158 au cours des douze années écoulées. A ce rythme, où les automobilistes se ravitailleront ils à l'avenir."

Peut-être prendront-ils l'autobus..... Mais beaucoup de nos adhérents nous signalent que trop souvent les voitures des lignes (52) (62) notamment, se suivent accolées, on attend ensuite jusqu'à 20 minutes la suivante... sans que des difficultés particulières de circulation en soient cause... aussi bien au départ des lignes, qu'à la fin du parcours, en été, dans les mois calmes....

\*\*\*\*\* N'oubliez pas la BRADERIE AUTOMNE HIVER 1991/1992 de L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FAMILIALE SAINT HONORE D'EYLAU.

Elle aura lieu les 16 et 17 Octobre prochain, 69 rue Boissière de 10 à 19 heures.

MERCI DE VENIR NOMBREUX \*\*\*\*\*